



Compte Rendu du SNALC Montpellier, CTA du 12.11.2020

- membres de l'administration présents :

Madame la Rectrice - Secrétaire Général de Région Académique – Secrétaire Générale – DASEN des PO, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère – Conseiller Académique de prévention.

- Organisations Syndicales :

FO – FSU – SNALC - UNSA

➤ Introduction de Mme la Rectrice :

Ce CTA se tient alors que les conditions sanitaires exceptionnelles bousculent notre fonctionnement habituel, nous pensions maîtriser la situation à la fin du printemps, la circulation du virus étant revenue à un taux très faible, nous estimions que le déconfinement était une réussite. Pourtant, depuis fin octobre, la dégradation rapide de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à prendre des mesures renforcées dans l'éducation nationale.

Cette crise sanitaire, dont la gestion est déjà complexe, s'est doublée d'une crise sécuritaire suite à l'assassinat horrible de notre collègue Samuel Paty. Mme la Rectrice redit l'importance d'être à nos côtés avec le DASEN de l'Hérault et la Secrétaire générale pour l'hommage à Montpellier le dimanche. Elle rappelle que ses services ont organisé un hommage spécifique au rectorat, en associant les organisations syndicales, en même temps que l'hommage national conduit par le Président de la république.

Puis il a fallu construire ensemble et anticiper, avec le pôle valeur, la préparation de l'hommage collectif du 2 novembre. Mme la Rectrice indique, avant même que les syndicats ne l'interpellent à ce sujet, qu'elle se doute que l'annulation de la préparation de l'hommage au matin du 2 novembre ait été regrettée par certains, mais les conditions sécuritaires ne permettaient pas de le mener à bien. Elle termine cette introduction en se voulant rassurante : nous tenons à inscrire cet hommage dans la durée, et à ce qu'une réflexion soit menée sur la place de l'enseignement civique, qui ne dispose probablement pas de l'espace nécessaire à l'heure actuelle. Elle précise que dans notre académie, les valeurs sont l'intitulé du premier volet du projet académique, le pôle valeur est opérationnel et a été en capacité de produire un livret qui a été repris par d'autres académies d'ailleurs.

C'est donc cette actualité chargée qui nous a poussés à organiser non pas un mais deux CTA. Aujourd'hui nous traiterons de la situation sanitaire et de la réforme de l'OTE, et garderons les sujets plus « conventionnels » à cette époque de l'année pour le vendredi 20 novembre.

➤ Déclarations liminaires des OS :

Les 4 organisations ont préparé des déclarations et interviennent sur différents thèmes :

- Hommage à Samuel Paty : personne n'accepte la façon dont il a été saboté par le ministre.
- Critique du protocole sanitaire du « quand c'est possible ». La gestion de la crise apparaît à tous comme hors sol, et les collègues se sentent abandonnés et méprisés.
- Les tâtonnements du printemps dernier ont été compris et acceptés, mais ce qui était acceptable à l'époque ne l'est plus. Les personnels sont fatigués...
- Les OS se disent toutes favorables à un maintien de l'ouverture des établissements, mais demandent toutes la généralisation de groupes, et le recrutement d'enseignants (liste complémentaire et contractuels) mais aussi d'AED et de personnel médical.
- Elles demandent aussi plus de moyens auprès des collectivités territoriales, avec recrutement d'agents et d'Atsem supplémentaires pour faire face à la crise.

Le **SNALC** rejoint les autres OS sur les points évoqués plus haut et ajoute :

- . la demande de faire figurer dans les règlements intérieur un rappel à la loi (délit d'outrage),
- . il s'appuie sur les chiffres de cas de Co-Vid, contradictoires de l'éducation nationale et du ministère de la santé pour demander davantage de transparence dans les EPLE.
- . il demande à ce que cesse la gestion du handicap par l'austérité, à propos des PALD et des PIAL (voir déclaration liminaire).

➤ Réponses de Mme la Rectrice :

- *Concernant l'hommage à Samuel Paty :*

Elle rappelle que le ministre a écrit à tous les personnels directement, le vendredi, pour expliquer qu'en raison du plan vigipirate, il fallait annuler le temps de concertation. A la demande du SNALC, concernant la modification des règlements intérieur, Mme la rectrice rétorque qu'un RI n'a pas vocation à rappeler la loi, qui n'a pas besoin d'être rappelée : un RI ne fait référence qu'aux règles de fonctionnement d'un EPLE.

Aux syndicats qui réagissent en rappelant que certains faits établissements ne sont pas remontés au rectorat (comme elle l'avait elle-même expliqué lors de l'audience du vendredi 30/10, voir compte rendu du SNALC), Mme la rectrice indique que la gradation 1, 2 et 3 donne lieu à un suivi national. Les incidents (réactions d'élèves ou de parents) liés à l'hommage ont été recensés et sont peu nombreux au niveau académique. Cependant, une poignée de signalements ont été faits directement auprès du procureur de la République (400 au niveau national).

Elle rappelle l'existence d'une plate-forme de signalement direct : PHAROS

Si le SNALC est satisfait de l'existence d'une plateforme de saisie directe (information gouvernementale ici : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Signaler-un-contenu-suspect-ou-illicite-avec-PHAROS>) il reste sceptique quant au fait d'utiliser une plate-forme dédiée aux délits perpétrés sur internet pour dénoncer des faits bien réels eux. Il craint que les équipes de forces de l'ordre mobilisés sur cette plate-forme n'évacuent les faits établissement sans donner suite si une coopération ministère de l'éducation nationale/ministère

de l'intérieur, étroite, n'est pas mise en place. A minima, indiquer aux gendarmes et policiers qui gèrent les demandes qu'ils doivent aussi traiter les faits établissement, même s'ils n'ont pas eu lieu sur internet...

Mme la Rectrice clôt ce thème en indiquant que malgré le plan vigipirate, elle a donné consigne aux DASEN d'autoriser les chefs d'établissement à permettre des temps d'échanges avec les équipes enseignantes, pendant que les équipes de vie scolaire prendraient les élèves en charge. Faut-il y voir un désaccord avec la gestion ministérielle ? Libre à chacun d'en juger.

- *Concernant la situation sanitaire :*

Mme la Rectrice commence son propos par une contextualisation : le premier déconfinement a été efficace, le nombre de cas a diminué, le R.0 et autres indicateurs sont tous repassés dans le vert. Pourtant, dès le mois de juillet, le protocole sanitaire anticipait l'évolution de la pandémie. A la rentrée, nous étions encore dans un protocole simple. A l'heure actuelle, nous sommes en protocole renforcé car la circulation a été plus active que prévu. Elle insiste (pour contrecarrer les reproches d'impréparation probablement) sur le fait que nous avons ce protocole depuis juillet, avec une seule nouveauté : le port du masque à partir de 6 ans. Ce protocole était associé à un protocole de continuité pédagogique, à activer en cas de fermeture de classe ou de reconfinement. Il y a donc bien eu anticipation.

Ainsi, les décisions prises fin octobre correspondent à une situation à laquelle nous étions préparés. Ce protocole renforcé considère que l'aération et le nettoyage des locaux doit être plus fréquent, qu'il faut limiter le brassage des élèves en limitant notamment leurs déplacements ; d'où la consigne « une salle une classe » (plus difficile à appliquer dans les lycées que dans les collèges/écoles elle le concède). Les chiffres que nous avons et que nous donnons sont un cumul sur 7 jours (le ministre dans ses déclarations parlait du cumul depuis la rentrée), et ce sont eux qui président aux décisions prises dans les EPLE. Il peut y avoir des différences avec les chiffres des labos, pour plusieurs raisons (NDLR : un des DASEN a dit en instance que les labos ne testaient pas les enfants de moins de 12 ans, peut être est-ce une des raisons...).

Mme la Rectrice répond aux questions concernant les personnels vulnérables, bien que tout soit indiqué dans la FAQ (p14). Elle rappelle à l'occasion que le ministre a clairement dit que cette FAQ a valeur de circulaire. Depuis le 2 novembre, ils bénéficient automatiquement du télétravail (s'il est possible), de continuité pédagogique à distance, ou d'ASA si les deux premières options ne sont pas possibles (11 critères de vulnérabilité sont reconnus, suite à la circulaire du 8 novembre du ministère de la transformation de la fonction publique, pour l'instant pas de circulaire éducation nationale).

Sur les tests antigéniques, elle précise que le résultat est obtenu dans les 30min, et que s'il est positif, un suivi est immédiatement mis en place. Ses services sont en train de préparer la mise à disposition des test antigéniques en établissement. En labo, les personnels de l'éducation nationale sont prioritaires rappelons-le. Dans les établissements, lorsque le dispositif sera prêt (NDLR : notez que ce n'est pas encore prêt donc...) il y aura un dépistage systématique, quand plusieurs cas auront été repérés. Mais ce travail d'organisation est en cours, alors que les syndicats le réclament depuis le mois de mars ! A l'époque on nous rétorquait que le dépistage de tout le personnel était inutile...

Les OS font remonter un problème inquiétant dans le premier degré, lié à l'obligation du port du masque dès 6 ans. Certains parents le refusent, et il y a eu des agressions verbales, des mains courantes

déposées contre des directeurs... une note a été envoyée le 6 novembre par tous les DASEN, pour expliquer aux directeurs comment faire pour aborder la discussion avec les parents, mais en cas de refus des familles, les collègues directeurs sont mis en porte à faux (d'autant que le bureau des affaires juridiques a émis une note indiquant que dans ce cas l'enfant doit être refusé). Le SNALC ajoute que pour les enfants porteurs de pathologies, les familles demandant à ce titre le non port du masque y sont autorisées (avec certificat médical), cela participe à la crispation de ceux qui refusent le masque par peur pour la santé de leur enfant (des associations de pédiatre dénoncent des risques respiratoires et cardiaques si le port du masque est prolongé).

Mme la rectrice explique que dès que l'enfant est accueilli, on doit lui proposer un masque, et s'il refuse, il faut rappeler les parents pour leur dire de venir chercher leur enfant (et leur rappeler également le devoir d'instruction) ; on ne peut pas laisser un enfant seul devant l'école bien entendu. Il faut rappeler que l'association française de pédiatrie et le haut conseil de la santé publique ont donné leur avis positif sur le port du masque. Ce port du masque est décidé seulement pour la période de protocole renforcé, avec confinement, et la mesure n'a pas vocation à durer des mois durant. Elle reconnaît cependant qu'il est difficile de se battre contre les associations de parents qui tentent de faire le forcing sur cette question, et assure que tous les directeurs bénéficieront de la protection fonctionnelle en cas de litige sur ce thème.

Concernant les lycées professionnels et les stages PFMP, ils sont maintenus lorsque le lieu d'activité et d'accueil n'est pas fermé. Ce qui n'est pas toujours le cas. Quand l'activité est maintenue en télétravail, l'élève peut effectuer son stage en télétravail, si cela est possible. Quand ce n'est pas le cas, le chef d'établissement reporte les périodes de PFMP, et sous l'autorité des recteurs, comme l'an dernier, les durées des PFMP pourront être adaptées.

Concernant l'organisation pédagogique dans les lycées et le problème du brassage des élèves :

Mme la Rectrice explique que les modalités choisies dans chaque établissement ont été construites en équipe (conseil pédagogique) et validées presque automatiquement par les DASEN.

80% des lycées ont proposé des scénarios hybrides : demi-groupes ou organisations un peu différentes avec des alternances par niveaux. Un guide de continuité pédagogique a été envoyé (et apprécié) aux chefs, il sera mis en ligne demain au plus tard.

Pour les collègues l'administration souhaite privilégier la présence dans les classes en utilisant deux arguments :

- la contamination des jeunes enfants est moins grande (NDLR ; nous sommes dubitatifs quant à la véracité de cette assertion).
- les élèves ont moins d'autonomie.

Le SNALC insiste sur l'harmonisation ; trop de schémas différents. Il aurait préféré que l'on identifie les décrocheurs, ou les élèves victimes de la fracture numérique, et que l'on pose une règle claire, à savoir ne pas dépasser 18 élèves en groupe classe.

Mme la Rectrice répond que ses services ont envoyé une fiche de conseils pratiques et des instructions aux chefs d'établissement. Parmi les consignes, prise en compte de l'équipement info, de la contrainte des locaux, des difficultés de certains élèves... le cadre est commun, mais l'adaptation a été faite en local, ce n'est pas au rectorat, et encore moins au ministre, de décider de la façon dont cela se passe dans les EPLE. Elle indique avoir vraiment mobilisé le corps d'inspection. Un maillage d'un référent IA par établissement a été mis en place, et l'accompagnement des équipes disciplinaires .

➤ **Réforme de l'OTE (Organisation Territoriale de l'Etat) :**

Les services Jeunesse et sports vont rejoindre l'éducation nationale avec création d'une DRAJES (Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sport). Les personnels de la Jeunesse et Sports sont tout à fait volontaires pour rejoindre notre ministère, malgré plusieurs chantiers de réflexion concernant l'aspect organisationnel de cette transformation. Mme la Rectrice promet de veiller à la bonne préservation du cœur de métier et des missions de chacun.

M. le secrétaire Général de la Région Académique intervient sur la méthode de mise en oeuvre:

Le cadre du transfert sera précisé ces prochains jours et nous aurons encore plusieurs échanges avant une présentation plus formelle des services de la DRAJES lors du CTA conjoint le 15 décembre.

Un décret en cours de finalisation acte les modalités de transfert « jeunesse et sport » et place les DRAJES sous l'autorité des recteurs académiques. Il y aura 13 déclinaisons départementales pour la région académique Occitanie (services DDJES). Reste à élaborer un protocole qui définit clairement les missions relevant des recteurs et celle des préfets. L'autorité hiérarchique sera le recteur d'académie, mais les préfets de région/département conserveront l'autorité fonctionnelle sur certains champs.

En terme de volume de personnel déplacé : équivalent de 209 ETP (+106 CTPS, gestion qui reste nationale) transféré sur l'EN (BOP 214) dès le mois de janvier 2021.

Points de vigilance :

- Répondre à toutes les situations RH et accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnels JES.
- Sujets de logistique matérielle (immobilier, informatique, véhicules...)

Le CTA conjoint du 15 décembre amènera à présenter les transferts des personnels qui sont auprès des préfets et qui vont être transférés auprès des recteurs.

Le service régional de l'immobilier supervisera les travaux à conduire. Un temps d'échange avec les DASEN est initié, pour répondre aux problématiques matérielles liées au transfert des missions, au niveau départemental. Les aménagements nécessaires relèveront bien du budget de l'éducation nationale (qui a reçu des transferts de lignes de crédits à cet effet).

Fin des travaux 13h11.

